

COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Molsheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 22

Conseillers présents : 21

Séance du 26 avril 2021

Sous la présidence de M. Claude LUTZ

Membres présents : MM. MARQUES Joaquim, SCHNOERING Denise, HELLER Jean-Georges, BRAUN Christian, RUGGERO Jean-Louis, SCHROETTER-FRICHE Michèle, HABERER Richard, ENGER Martine, MULLER Yolande, HEINRICH-MERCIER Christine, FELTIN Vincent, BARRIERE-VARJU Emmanuel, OFFNER Eric, EHRHART Audrey, UHLMANN Annabel, GROSSKOST Maud, STOPIELLO-JEUNET Myriam, WHITE Julien, FERRY Thibault, JEUNET Alexandre
Membre absent excusé : Mme FISCHER Marie-Rose

Madame Christine HEINRICH-MERCIER, Conseillère Municipale, est nommée secrétaire de séance par l'Assemblée.

Point 1-04/21-1

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance antérieure,
à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 7 avril 2021.

Point 2-04/21-1

Objet : Acquisition de terrain rue des Jardins – annulation de décision

En séance du 7 avril 2021, le Conseil Municipal s'était prononcé, à l'unanimité, pour la préemption du bien cadastré

Rue des Jardins
Lieux-dits « Village » et « Brennhuett »
section 1 – n° 318/84 et 314/209
d'une superficie totale de 6,38 ares

propriété de Monsieur Francis OBRECHT, au prix de 199.500 €.

Cette décision avait été motivée par la situation privilégiée de la propriété, à proximité de la Maison de Retraite Marie-Roberta et la possibilité d'y créer des places de stationnement pour faire face à la problématique de stationnement rencontrée aux abords de la Maison de Retraite.

Après réexamen du projet de création de parking sur le terrain préempté, il apparaît toutefois qu'une solution alternative existe pour augmenter les places de stationnement dans le secteur en question, sans toutefois devoir procéder à une acquisition foncière.

Il s'agit du réaménagement du Square Schahl. Avec ce projet, le nombre de places de stationnement supplémentaires créées serait identique à celui projeté sur le terrain de la rue des Jardins, tout en économisant la dépense liée à l'acquisition foncière (199.500 € + frais de notaire).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire,

après vote à main levée,
par 20 voix POUR, 1 abstention,

- RAPPORTE sa décision du 7 avril 2021 de faire valoir son droit de préemption pour l'acquisition de l'immeuble sus-visé.

Point 3-04/21-1

Objet : Faisabilité d'une filière herbe dans le Ried noir de Bischoffsheim – avenant n° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de l'avenant proposé au marché passé en date du 4 juin 2020 avec le Bureau d'Etudes CERESCO (anciennement BLEZAT Consulting) pour la réalisation d'une étude de faisabilité de développement d'une filière herbe, à savoir :

- Compte-tenu du retard pris dans la réalisation de cette étude, principalement en raison des contraintes liées à la pandémie de la Covid-19, la durée d'exécution du marché est à modifier. Ces changements conduisent à porter la durée d'exécution du marché initialement prévue de 7 mois à 22 mois (soit jusqu'au 31.12.2021).
- Le présent avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché

après délibération,
à l'unanimité,

- ACCEPTE l'avenant précité

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Point 4-04/21-1

Objet : Rétrocession de terrain dans le domaine public

Dans le cadre d'une opération foncière en cours (cession d'un terrain dans la rue des Lilas), il a été constaté que la parcelle cadastrée

Rue des Lilas
Lieu-dit « Fraureben »
section 8 – n° 911
d'une superficie de 12 m²

est toujours enregistrée au nom des héritiers de Madame Jeanne KIRMANN alors que dans les faits, elle constitue une emprise de voirie (trottoir des Lilas).

En cas d'élargissement des voiries communales, les propriétaires de terrains obligés de céder à la Commune la partie de terrain tombant dans l'emprise de l'élargissement de la voie sont indemnisés à hauteur de 2.000 €/are (DCM du 24.01.2011).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire,

considérant la nécessité de régulariser la situation par un acte notarié de cession,

vu les crédits ouverts au C/2112 – opération « Acquisition de terrains » du budget primitif de l'exercice 2021,

après délibération,
à l'unanimité,

- DONNE son accord pour l'acquisition de la parcelle d'alignement énoncée ci-dessus

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative ou comptable à intervenir dans ce dossier

Point 5-04/21-1

Objet : Acquisition d'équipements numériques pour l'école élémentaire

La Commune a équipé depuis 2012, l'ensemble des salles de classe de l'école élémentaire en tableaux blancs interactifs (TBI) et vidéo projecteurs interactifs (VPI).

Il est aujourd'hui projeté de renouveler une partie de ces matériels, dans le cadre de l'appel à projets « Label Ecoles Numériques » organisé par le Ministère de l'Education nationale en 2020 et prorogé en 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance des propositions de la société ALSACE MICRO SERVICES de Colmar, à savoir :

- Dossier 2020
1 Classe mobile de 16 ordinateurs, pour un montant de 13.332,00 € TTC

- Dossier 2021
3 tableaux blancs interactifs avec vidéoprojecteurs
4 ordinateurs portables pour le pilotage des TBI
6 tablettes
pour un montant de 19.482,00 € TTC

considérant que ces acquisitions sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Académie à hauteur de

- Dossier 2020 : 50 % du coût de l'opération, plafonné à 7.000 €

- Dossier 2021 : 70 % du coût de l'opération pour le volet équipements et 50 % pour le volet service et ressources

vu les crédits ouverts au C/2183 – opération « école élémentaire » du budget primitif de l'exercice 2021,

après délibération,
à l'unanimité,

- ACCEPTE les propositions de la société ALSACE MICRO SERVICES – Colmar, pour un montant global de 32.814,00 € TTC

- VOTE un crédit complémentaire de 3.150 € à inscrire au C/2183 – opération « école élémentaire » du budget de l'exercice 2021

Point 6-04/21-1

Objet : Acquisition de matériel informatique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire sur le projet de remplacement de postes informatiques du parc communal :

- 1 poste pour le service « urbanisme » avec 2 écrans
- 3 PC portables, pour passage en windows 10 (suite à la fin du support Microsoft de Windows 7 fin janvier 2020)

considérant la proposition de la société JGS Informatique, titulaire du contrat de maintenance informatique de la commune :

- Devis DELL de 4.064,40 € TTC pour la fourniture du matériel informatique
- Devis JGS Informatique de 886,20 € TTC pour la prestation de « Migration installation » des 4 postes

vu les crédits ouverts au C/2183 – opération « Bâtiments » du budget primitif de l'exercice 2021,

après délibération,
à l'unanimité,

- DONNE son accord pour le remplacement des postes informatiques précités, pour un montant total de 4.950,60 € TTC

- VOTE un crédit complémentaire de 1.700 € à inscrire au C/2183 – opération « Bâtiments » du budget de l'exercice 2021

Point 7a-04/21-1

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 13, rue Mgr Kirmann

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 29.03.2021 présentée par Maître Maxime LAVIGNE, notaire à Rosheim, concernant l'immeuble cadastré

13, rue Mgr Kirmann
section 1 – n° 125 – 130 et 131
d'une superficie totale de 3,23 ares

propriété de la SCI Mont des Frères, représentée par Monsieur Bernard LEHMANN,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 7b-04/21-1

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 1, rue Andersen

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 01.04.2021
présentée par la SCP GRESSER – GLOCK - FRANTZ-OFFNER et LALLIER-BECK,
notaires à La Wantzenau, concernant l'immeuble cadastré

1, rue Andersen – lieu-dit « Waesel »
section 32 – n° 593/181 – 609/186 – 685/185 – 687/184 – 689/183 – 692/181 – 694/185 – et
695/185
d'une superficie totale de 106,76 ares
et
section 32 – n° 684/185 – 686/185 – 688/184 et 690/183
d'une superficie totale de 20,48 ares

propriété de la SAS H.S.FRANCE, représentée par son président Monsieur Eric TRENDEL,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 7c-04/21-1

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 8, rue du Mont des Frères

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 15.04.2021
présentée par Maître Dominique LORCH-KALCK, notaire à Strasbourg, concernant
l'immeuble cadastré

8, rue du Mont des Frères
section 3 – n° 113
d'une superficie de 10,93 ares

propriété des époux Martial ANCELIN,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 7d-04/21-1

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis lieu-dit « Stiermatt »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 14.04.2021 présentée par Maître Manon CARRA, notaire à Rosheim, concernant l'immeuble cadastré

lieu-dit « Stiermatt »
section 4 – n° 72 – 73 – 175/72 et 190/71
d'une superficie totale de 9,56 ares

propriété de Madame Marie-Thérèse ADAM née HOFFMANN,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 7e-04/21-1

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 19, rue des Moutons

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 15.04.2021 présentée par Maître Jacques BILGER, notaire à Geispolsheim, concernant l'immeuble cadastré

19, rue des Moutons
section 5 – n° 298
d'une superficie totale de 3,50 ares

propriété de Mesdames Fabienne ROTH et Simone KARCHER,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 7f-04/21-1

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble sis 15, rue Sans-Soucis

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner du 13.04.2021 présentée par Maître Isabelle KUHN-MAGRET, notaire à Rosheim, concernant l'immeuble cadastré

15, rue Sans-Soucis
section 6 – n° 1060/209 et 1047/629
d'une superficie totale de 21,08 ares

propriété de Monsieur Christian GILLMANN,

après délibération,
à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Point 8-04/21-1

Objet : Chasse communale - Agrément de nouveaux partenaire et associé

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la demande présentée par

1. Monsieur Bernard KIEB, Président de l'Association de Chasse du Laukopf et adjudicataire du lot de chasse n° 6 de la commune, pour l'agrément en qualité d'associé de

- Monsieur Nicolas PASQUIER – Chemin de la Paix – SORENS (Suisse)

2. Monsieur Stephan HELMBACHER, Président de l'Association de Chasse du Ochsenlaeger et adjudicataire du lot de chasse n° 5 de la commune, pour l'agrément en qualité de partenaire de

- Monsieur Hervé SCHLEISS – 21A, rue du Mollenberg – MOLLKIRCH

vu les articles 16 et 25 du Cahier des Charges des Chasses Communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 stipulant que les associés membres d'une association de chasse doivent être agréés par le Conseil Municipal et fixant la liste des pièces justificatives à présenter pour toute demande d'agrément,

considérant que les conditions requises sont remplies,

après avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse,

après délibération,
à l'unanimité,

- DONNE son accord pour ces agréments.